

ASSEMBLEE NATIONALE28 septembre 2005

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE - (n° 2341)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 117

présenté par
M. Guillaume

ARTICLE 14

Supprimer le *a*) du 1° du II de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'ajout du *a*) introduit la confusion dans le collège de la production agricole qui doit être cité dans la loi d'une manière générale (et non descriptive) au même titre que les collèges appelés à représenter la transformation.